

Rio + 20 : Marchandisation de la nature ou préservation du bien commun ?

Jean-Marie Harribey¹

publié en portugais dans la revue brésilienne

Proposta, Revista trimestral de debate da Fase², Ano 36, 2012, n° 125, p. 13-21
sous le titre « Rio + 20 : Mercantilização da natureza ou preservação da bem comum ? »
<http://issuu.com/ongfase/docs/proposta125>

Lorsque l'ONU réunit ses pays membres à Rio de Janeiro en 1992 pour adopter et mettre en œuvre le projet de développement soutenable ou durable, le monde emmené par une finance débridée croyait être lancé sur une trajectoire de croissance et de stabilité, dans laquelle tous les pays seraient progressivement intégrés. Il suffisait d'y ajouter une dose de préoccupation environnementale pour tenir compte des dégradations que l'industrialisation provoque : pollutions, épuisement des ressources, émissions de gaz à effet de serre, etc. Ce sont ces problèmes auxquels les textes et conventions adoptés à Rio entendaient porter remède : Agenda 21, Convention sur le climat, Convention sur la biodiversité, Convention sur la désertification, Déclaration sur la déforestation. La Convention sur le climat est celle qui connut ensuite le prolongement le plus important, puisque le Protocole de Kyoto fut signé en 1997, par lequel 38 pays développés s'engageaient à réduire de 5,2 % leurs émissions de gaz à effet de serre en 2012 par rapport au niveau de 1990.

Les espoirs nés à Rio ont-ils été comblés ? Déjà, la conférence intermédiaire de l'ONU à Johannesburg en 2002 s'était soldée par un échec et les tentatives de donner un prolongement au Protocole de Kyoto après 2012 n'ont pour l'instant donné aucun résultat, malgré de très nombreuses réunions au plus haut niveau, notamment à Copenhague en 2009, à Cancún en 2010 et à Durban en 2011. En dépit de la publication de quatre rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1990, 1995, 2001 et 2007, qui précisent toujours davantage les risques du réchauffement climatique, les États-Unis n'ont toujours pas ratifié le Protocole de Kyoto, les négociations achoppent sur la manière d'intégrer les pays en développement dans la régulation climatique, tandis que le Japon, le Canada et la Russie se sont retirés de la deuxième période d'engagement 2013-2017. Et l'éclatement de la crise du capitalisme mondial en 2007 a avivé encore les tensions et les rapports de force.

En effet, la crise financière est sans équivalent depuis quatre-vingts ans et, en quelque mois, elle a dégénéré en crise économique et sociale mondiale majeure. Le caractère systémique de celle-ci est d'autant plus marqué que, au même moment, les derniers doutes concernant une crise écologique, énergétique et climatique sont levés : l'exploitation de la planète atteint progressivement ses limites.

Les politiques néolibérales menées dans le monde ont accentué fortement les contradictions entre, d'un côté, les exigences d'une accumulation du capital à dominante financière, les contraintes imposées de force aux populations en termes de conditions de travail et de salaires, la fuite en avant dans un productivisme sans limites, et, de l'autre, l'incapacité définitive des marchés financiers à produire la stabilité tant promise, l'incapacité d'un capitalisme mondialisé à répondre aux besoins sociaux d'une grande part de l'humanité

¹ Économiste, Université Bordeaux IV, ancien co-président d'Attac France (<http://www.france.attac.org>), actuellement co-président des Économistes atterrés (<http://atterres.org>).

² FASE (Federação de Órgãos para Assistência Social e Educacional), <http://www.fase.org.br>.

et à renouveler les modes de développement pour les rendre compatibles avec les équilibres écologiques.

Cependant, ces événements se déroulent dans des temporalités différentes. Les politiques néolibérales, généralisées à partir des années 1980, s'inscrivent dans le court et le moyen terme et correspondent à la phase du régime d'accumulation financière entre deux crises du capitalisme, celle du début des années 1970 et celle qui sévit actuellement. La crise écologique s'inscrit, elle, dans le long terme et même le très long terme. Ainsi, c'est le modèle de développement né de la Révolution industrielle dont les dégâts environnementaux explosent aujourd'hui. La crise écologique ne s'inscrit pas seulement dans le long terme par ses causes, mais plus encore par ses conséquences qui vont s'étaler sur des siècles et peut-être même sur des millénaires.

Ces temporalités différentes rendent difficile la résolution conjointe des problèmes économiques et sociaux d'une part et des problèmes écologiques d'autre part. Et pourtant, l'enjeu est là : comment inventer un modèle de développement humain rompant avec la marchandisation effrénée pour répondre aux besoins sociaux et rompant avec une exploitation sans retenue des ressources naturelles ? En d'autres termes, comment imbriquer une transformation des rapports sociaux et une transformation des rapports de l'humain avec la nature qui est son seul cadre de vie ? À ce jour, nombre de questions théoriques et politiques ne sont pas tranchées, parmi lesquelles la place du marché dans la régulation, le choix d'une économie verte et le rapport à la nature sont les plus discutées, tandis qu'elles définissent le contexte dans lequel se déroulera la nouvelle conférence de Rio en juin 2012.

1. La place du marché dans la régulation

L'option retenue par le rapport Brundtland³ afin de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » était fondée sur la conception de la « soutenabilité faible ». Celle-ci postule que le progrès technique sera toujours au rendez-vous pour permettre à l'humanité de substituer des ressources manufacturées aux ressources naturelles épuisées. Cette substitution sera possible, affirme la thèse libérale, à condition de réinternaliser les effets externes au moyen de taxes ou d'échanges de permis d'émission, de façon à remédier à la non-prise en compte de ces effets dans les prix de marché.

C'est cette dernière solution qui a été mise en place dans le cadre du Protocole de Kyoto. En particulier, un marché de permis d'émission de quotas d'équivalent-carbone fonctionne au sein de l'Union européenne depuis 2005. Plusieurs raisons expliquent que ce marché n'a pas permis de limiter les émissions de gaz à effet de serre à la hauteur attendue :

- les quotas ont été jusqu'ici alloués gratuitement aux industries et en trop grande quantité dans la première phase ;
- les mécanismes d'application conjointe et de développement propre permettent aux entreprises, en investissant dans les pays d'Europe orientale et dans les pays du Sud, d'acquérir à bon compte des crédits carbone leur évitant d'accomplir des efforts à domicile ;
- le marché du carbone a tendance à devenir un marché hautement spéculatif et volatil, ce qui découle directement de la marchandisation des biens non produits par l'homme.

Sur le plan mondial, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de plus de 40 % depuis 1990. C'est dire à quel point le bilan du Protocole de Kyoto est décevant, et l'absence

³ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, Montréal, Fleuve, 1987.

d'engagements forts pour l'avenir inquiétante.

L'inquiétude est d'autant plus grande que la baisse de l'intensité énergétique de la production et du contenu en ressources de la production n'a pas permis un découplage absolu entre l'évolution de la production et celle de la consommation de ressources naturelles, capable de résoudre la question écologique. Une unité de produit a beau nécessiter de moins en moins d'énergie et de matière, le découplage n'est que relatif et non pas absolu tant que la production augmente plus vite que ne baisse l'utilisation des ressources par unité produite ou bien parce que la baisse des coûts induite par une meilleure efficacité provoque une augmentation de la consommation de matières premières. C'est l'« effet rebond » connu aussi sous le nom de paradoxe de Jevons, qui empêche que la baisse de l'intensité énergétique ou de l'intensité carbone soit suffisante pour miser sur une croissance économique perpétuelle. Dans le même ordre d'idées, la dématérialisation de l'économie n'est jamais que relative. Ainsi, le produit mondial a environ doublé depuis 1980 tandis que la consommation d'énergies fossiles s'est accrue de « seulement » trois quarts, les émissions mondiales de CO2 augmentant avec la même ampleur.

Pour tenter de sortir de cette impasse, le capitalisme cherche « valoriser » le vivant et la nature, entendons « valoriser le capital utilisant le vivant et la nature ». Dans toutes les instances internationales s'est développé un discours sur la « valeur de la nature », par exemple lors de la Conférence des parties sur la biodiversité qui s'est tenue à Nagoya en octobre 2010. Et, dans le rapport de l'Union européenne de 2008 dirigé par Pavan Sukhdev, la notion clé est également celle de la « valeur des services rendus par les écosystèmes »⁴. La préface de ce rapport débute ainsi : « Tout ce qui est très utile (l'eau, par exemple) n'a pas nécessairement une valeur élevée et tout ce qui a beaucoup de valeur (par exemple, un diamant) n'est pas forcément très utile. Cet exemple illustre non pas un mais deux importants défis d'apprentissage auxquels la société est aujourd'hui confrontée. Tout d'abord, nous en sommes encore à apprendre la "nature de la valeur", à mesure que nous élargissons notre concept de "capital" pour englober le capital humain, le capital social et le capital naturel. En reconnaissant l'existence de ces autres formes de "capital" et en cherchant à les accroître ou les préserver, nous nous rapprochons de la durabilité. Par ailleurs, nous nous efforçons toujours de découvrir la "valeur de la nature". La nature est une source de valeur importante au quotidien mais il n'en demeure pas moins qu'elle n'apparaît guère sur les marchés, échappe à la tarification et représente un défi pour ce qui est de l'évaluation. Nous sommes en train de nous apercevoir que cette absence d'évaluation constitue une cause sous-jacente de la dégradation observée des écosystèmes et de la perte de biodiversité. »⁵

Cette démarche croit possible d'ajouter des éléments dont la mesure résulte de la prise en compte des coûts de la production réalisée par l'homme et des éléments qui ne sont pas produits et qui, en outre, relèvent du qualitatif ou de valeurs éthiques *non évaluables en monnaie*. Ce parti pris conceptuel a une portée catastrophique : si tout peut être *économiquement évalué*, alors tout peut être considéré comme du capital. Ainsi, les économistes libéraux néoclassiques considèrent que le capital économique, le capital humain, le capital social et le capital naturel sont additionnables puisqu'ils relèvent d'une procédure de calcul analogue. Cette impossible addition n'a d'autre but que de faire la jonction avec une

⁴ Cette notion fut inaugurée par une étude de Robert Costanza (et al.), « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature*, vol. 387, n° 6630, 15 mai 1997, p. 253-260. Elle est répliquée inlassablement depuis : ainsi, Éloi Laurent, *Social-écologie*, Paris, Flammarion, p. 72, écrit qu'au sein de la richesse des nations, le capital naturel représente « 44 trillions de dollars » au titre de « la valeur commerciale des terres cultivées, des forêts, des minéraux et de l'énergie du monde ».

⁵ Union européenne (sous la dir. de Pavan Sukhdev), « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité », 2008, http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report_fr.pdf, p. 4. Le fameux paradoxe de l'eau et du diamant, posé par Adam Smith, avait été autrement résolu par lui : à son époque, il n'y avait que très peu de travail à accomplir pour obtenir de l'eau, au contraire du diamant.

conception purement utilitariste de la nature et de la diversité biologique, faisant fi de la complexité des processus naturels et de la complexité des rapports entre les processus naturels et les sociétés humaines.

On voit le tour de passe-passe qui se déroule en plusieurs phases. *Primo*, on décrète que tout est réductible à de l'économique parce que la monnaie est, dit-on, capable d'homogénéiser les biens et les bienfaits. *Deuzio*, on assimile une mesure (contestable) de la valeur d'un stock au flux de services rendus par les écosystèmes. *Tertio*, on affirme que, puisqu'on connaît désormais la « valeur des services rendus par les écosystèmes », on peut mieux les protéger puisqu'on mesure la « valeur de la nature ». La Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, mise en place par le gouvernement français en 2008 avec une composition d'experts mondiaux, avait utilisé la même rhétorique pour avaliser le nouvel indicateur phare de la Banque mondiale, l'épargne nette ajustée⁶, et accrédi-ter l'idée qu'on disposait ainsi d'une nouvelle mesure du progrès et du bien-être, plus élaborée que le fruste PIB. Le plus surprenant, à première vue, mais finalement le plus révélateur de l'incapacité de la théorie dominante à comprendre l'enjeu de la soutenabilité, est la conclusion de la Commission : « Ces données montrent que les pays développés sont pour la plupart engagés sur un sentier de croissance soutenable, ce qui n'est pas le cas pour de nombreux pays émergents ou en développement. En particulier, la plupart des pays exportateurs de ressources naturelles sont sur des sentiers non soutenables, selon cet indicateur [l'épargne nette ajustée]. » [...] D'un certain point de vue, on peut dire que les pays les plus développés sont les plus soutenables, car ils consacrent une part suffisante de leurs ressources à l'accumulation de capital, qu'il soit physique ou humain. Il n'est pas surprenant de constater que de nombreux pays moins développés sont sur des trajectoires économiques beaucoup plus fragiles. »⁷

L'approche théorique libérale néoclassique conduit tout droit aux politiques de marchandisation de la nature et elle enlève une grande partie de leur pertinence aux critiques qui ne rompent pas radicalement avec la croyance que l'on peut rendre commensurables des choses qui appartiennent à des registres différents. L'impact des dégâts occasionnés aux écosystèmes ou bien celui du changement climatique ne peuvent être estimés à l'aune du calcul économique traditionnel dont la procédure usuelle de l'actualisation est irrémédiablement cantonnée à un horizon étroit et probabilisable.

Les hypothèses de Marx⁸ et de Polanyi⁹, selon lesquelles toute l'histoire du capitalisme est marquée par une lutte pour l'élargissement des droits de propriété privée ou, au contraire, pour la préservation d'un espace commun, semblent confirmées. Dès la fin du Moyen Âge, en Angleterre, l'enclosure des pâturages et l'appropriation des forêts suscitent des mouvements populaires contre le roi et la noblesse terrienne. Les lois sur les enclosures au XVIII^e siècle et

⁶ L'épargne nette ajustée se déduit du PIB en retranchant la dépréciation du capital économique et une estimation des dégradations du « capital naturel », mesurée par le coût de réparation des dégâts occasionnés à la nature, et en ajoutant l'investissement en « capital humain ». Or, il est pratiquement certain que jamais le coût de production des activités réparatrices ne pourra donner la « valeur » de la nature. De plus, ajouter les dépenses d'investissement en formation suppose qu'elles ne soient pas déjà comptées dans le PIB en tant qu'activités éducatives ou bien qu'on ajoute un stock de « capital humain » à des flux, ce qui n'aurait pas de sens. Et ramener la nature et les connaissances humaines à du capital comporte le risque de ne les concevoir que comme des instruments à rentabiliser.

⁷ Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, *Performances économiques et progrès social, Richesse des nations et bien-être des individus et Performances économiques et progrès social, Vers de nouveaux systèmes de mesure*, deux volumes, Paris, O. Jacob, 2009, p. 328 et 369. Voir Jean-Marie Harribey, « Richesse : de la mesure à la démesure, examen critique du rapport Stiglitz », *Revue du MAUSS*, n° 35, 1er semestre 2010, p. 63-82, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/stiglitz.pdf>.

⁸ Karl Marx, *Le Capital*, 1867, 1885, 1894, dans *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, vol. I et II, 1965 et 1968 ; John Bellamy Foster, *Marx's ecology, Materialism and nature*, New York, Monthly Review Press, 2000.

⁹ Karl Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard, 1983.

les lois sur le vol de bois dans la Prusse du XIX^e avaient rendu possible la privation des pauvres de leurs droits coutumiers.¹⁰ Aujourd'hui, avec l'avènement d'une économie de la connaissance, sur fond de raréfaction de beaucoup de ressources naturelles, s'exprime la volonté des firmes multinationales de repousser encore plus loin la « frontière » de l'espace de valorisation du capital. De nouveaux enjeux se configurent donc, notamment autour des logiciels, des supports de la connaissance et de la connaissance elle-même. En un mot, l'alternative politique est entre la privatisation et la protection du bien commun. Cependant, la protection du bien commun ne bénéficie pas d'une théorie unifiée car deux visions s'opposent : une vision naturaliste du bien commun et une vision du bien commun socialement construit.¹¹

2. Le choix d'une économie verte

Devant les difficultés à conduire une stratégie effective de développement soutenable au sein de chaque pays dans le cadre d'une régulation mondiale cohérente, au point de faire perdre une grande part de sa légitimité au concept, on note un glissement progressif du discours entendu dans les instances internationales vers l'idée de croissance verte, voire d'économie verte. Mais ce glissement sémantique opère un véritable glissement de sens en deux paliers.

Malgré ses ambiguïtés qui sans doute lui ont été fatales, le concept de développement soutenable représentait une avancée : pour la première fois, l'ONU faisait valider par la totalité des pays membres la mise en relation d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, on se dégageait quelque peu d'une représentation du progrès humain défini par la seule augmentation des quantités de marchandises produites pour y accoler des éléments d'ordre surtout qualitatif. C'est aussi l'époque où le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) élabore, en 1990, la première version de son indicateur de développement humain (IDH), associant l'augmentation du niveau de vie par habitant, l'espérance de vie et le degré d'alphabétisation, devenu aujourd'hui une référence incontournable.

Le premier palier du glissement de sens est franchi avec la labellisation du concept de croissance verte. Toute la réflexion amorcée sur le développement pour dépasser la simple croissance économique est abandonnée. L'ajout de l'adjectif « verte » ne suffit pas à restaurer la plénitude du concept de développement. Au contraire, le risque est d'opérer un verdissement du capitalisme, comme si une partie des activités économiques – et donc du travail humain – était vouée à réparer les dégâts de l'autre partie. Le pari est de conserver les avantages supposés de l'économie de marché tout en réorientant progressivement les activités autour d'objectifs écologiquement soutenables. Mais ce ne serait possible qu'au prix d'une foi dans le progrès technique capable de rendre réelle l'hypothèse de substituabilité examinée plus haut : on ne sort donc pas de la conception faible de la soutenabilité.

De plus, cette stratégie postule que le capitalisme est capable d'amender sa logique profonde de recherche du profit à tout prix et à très court terme. Bien qu'il se démarque nettement de l'idée d'une possible croissance verte, Tim Jackson, responsable de la Commission du développement soutenable du Royaume-Uni, accepte aussi, dans son livre

¹⁰ Daniel Bensaïd, *Les dépossédés, Karl Marx, les voleurs de bois et le droit des pauvres*, Paris, La Fabrique, 2007.

¹¹ Voir Jean-Marie Harribey, « Le bien commun est une construction sociale, Apports et limites d'Elinor Ostrom », *L'Économie politique*, n° 49, janvier 2011, p. 98-112, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/biens-collectifs.pdf>.

*Prospérité sans croissance*¹², cette hypothèse de compatibilité entre capitalisme et absence de croissance. Mais peut-on croire que le capitalisme soit capable de se satisfaire d'une rentabilité en diminution, d'un tarissement des gains de productivité et donc d'une accumulation du capital tendant vers zéro ?

Sans doute consciente de ces contradictions, la novlangue des instances internationales a franchi un second palier dans le glissement de sens. Désormais, le projet est de promouvoir une « économie verte » qui est devenue le maître mot de la préparation de la Conférence des Nations unies pour un développement durable qui aura lieu à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012. La version zéro de la déclaration finale qui sera soumise à l'approbation des chefs d'État comprend un chapitre dédié à l'économie verte : « Green economy in the context of sustainable development and poverty eradication »¹³. On pourrait croire au maintien dans une stratégie de développement soutenable, d'autant que l'éradication de la pauvreté est là pour prendre la suite des « Objectifs du millénaire pour le développement » qui ne seront jamais atteints à l'échéance de 2015 initialement prévue.

De son côté, le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement est celui qui se rapproche le plus de la définition initiale du développement soutenable : « Pour le PNUE, l'économie verte est *une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.* »¹⁴ Cependant, il accrédite la notion de capital naturel ainsi que celle de valeur économique intrinsèque de la nature à travers l'évaluation de la contribution des insectes pollinisateurs ou bien de la valeur des gènes. Et, comble de l'ironie ou de l'inconscience, au plus fort d'une crise financière sans précédent : « La croissance rapide des marchés financiers, l'orientation de plus en plus verte de ces marchés, l'évolution des instruments de marché émergents tels que la finance du carbone ou la microfinance et les fonds incitatifs verts mis en place en réponse au ralentissement économique des années passées, favorisent le développement d'un financement à grande échelle pour une transformation de l'économie mondiale. »¹⁵

L'OCDE se situe dans la même optique : « La croissance verte n'est pas censée se substituer au développement durable, mais doit être considérée comme un volet de celui-ci. Il s'agit d'un concept plus étroit, assorti d'un programme d'action opérationnel qui peut contribuer à un progrès tangible et mesurable à l'interface de l'économie et de l'environnement. L'effort est centré sur la création des conditions nécessaires à l'innovation, à l'investissement et à la concurrence qui peuvent créer de nouvelles sources de croissance économique – sans nuire à la résilience des écosystèmes. »¹⁶ Au plan des moyens, tout l'arsenal classique est convoqué : productivité, innovation, nouveaux marchés, confiance, stabilité, tout cela aidé par une fiscalité fondée sur l'environnement devant remplacer l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les bénéfices de sociétés et les cotisations sociales. La redistribution permise par la progressivité de l'impôt sur le revenu et par la protection sociale est donc vouée à régresser, tandis que, dans les pays en développement, « il sera nécessaire de mobiliser des financements publics et privés – par exemple, via des partenariats public-privé », et qu'il faudra faire « respecter les droits de propriété intellectuelle (DPI) pour

¹² Tim Jackson, *Prospérité sans croissance, La transition vers une économie durable*, 2009, Bruxelles et Namur, De Boeck et Etopia, 2010.

¹³ ONU, « The Future We Want, Zero draft of the outcome document », janvier 2012, <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=12&nr=324&menu=23>.

¹⁴ PNUE, « Vers une économie verte, Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, Synthèse à l'intention des décideurs », 2011, Résumé en français, p. 9, http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_fr.pdf.

¹⁵ *Ibid.*, p. 42.

¹⁶ OCDE, « Vers une croissance verte », 2011, p. 3, <http://www.oecd.org/dataoecd/41/4/47984451.pdf?contentId=47984452>.

encourager le développement et la diffusion des technologies et faciliter l'investissement direct étranger et l'octroi de licences »¹⁷.

Dans ces conditions, on peut comprendre la mobilisation de beaucoup d'organisations non gouvernementales et de mouvements sociaux contre les projets de croissance verte, d'économie verte et autres *Green New Deal* ou *greenwashing*. Leur point commun est de refuser la transformation de la nature en capital, nouvelle marchandise à valoriser, c'est-à-dire à inclure dans les processus capitalistes de rentabilisation.

Les organisations de la société civile dénoncent la transformation du Fonds vert pour le climat (FVC) en un Green corporate fund¹⁸ qui mettrait sur pied « un dispositif en faveur du secteur privé ("private sector facility") ». Ce dispositif permettrait aux entreprises multinationales d'accéder directement au FVC en vue de financer leurs activités dans les pays en développement en contournant le contrôle des gouvernements de ces pays. »¹⁹

Plusieurs centaines d'organisations brésiliennes ont par ailleurs proposé d'organiser pendant la conférence de l'ONU à Rio en juin 2012 un « Sommet des peuples pour la justice sociale et écologique, contre la marchandisation de la vie et pour la défense des biens communs »²⁰. Un vaste rassemblement se prépare regroupant des associations du monde entier avec l'idée « venez réinventer le monde à Rio »²¹

Les projets de croissance verte ou d'économie verte concentrent toutes les critiques refusant que soit élargie jusqu'aux confins du vivant la sphère marchande. Le glissement de sens qui a conduit les instances internationales à mettre le phare sur la croissance capitaliste « reverdie » sous le vocable attrayant d'économie verte montre ici son côté pervers, car c'est la notion même d'économie écologique, verte donc, au sens original de ce terme, qui est délégitimée. C'est d'autant plus dommage que tous les mouvements sociaux évoqués ci-dessus ont basculé du côté du refus catégorique de l'économie verte, au risque de ne plus pouvoir désigner le type d'économie qui serait résolument écologique. Ce risque est grand car au glissement de sens du développement soutenable à la croissance verte de la part des instances internationales pourrait correspondre en miroir un autre glissement de sens, cette fois-ci du fait des mouvements sociaux, allant du refus de la croissance verte à celui de l'économie verte, puis à celui de tout développement et de toute économie, ainsi que l'ont théorisé quelques penseurs de la décroissance. Or il serait important de garder à l'esprit que l'économie ne se réduit ni au capitalisme ni au productivisme.²²

La responsabilité qui incombe à la génération actuelle est d'amorcer une transition vers un mode de production et de consommation soutenable à long terme. Cette transition, s'étalant sans doute sur plusieurs décennies, nécessitera des investissements massifs de reconversion de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, des transports, de l'urbanisme, de l'habitat, etc., qui ne pourraient être effectués dans un contexte de régression globale de la production. Aussi, l'option de la décroissance ne fait-elle pas suffisamment la distinction

¹⁷ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸ « Green Climate Fund: key considerations at COP17 », <http://libcloud.s3.amazonaws.com/93/c4/5/896/2/GCF-COP17-key-considerations.pdf>.

¹⁹ « Lettre des organisations de la société civile », 1^{er} décembre 2011, http://libcloud.s3.amazonaws.com/93/b8/c/895/2/12-1-11_priv_sect_facility_GCF_lett_FINAL_w_sigs.pdf.

²⁰ « Nous nous mobilisons ensemble en route vers Río+20 et au-delà, Pour nos droits et les droits de la nature, contre la marchandisation de la vie et le verdissement du capitalisme », <http://climatjustice.files.wordpress.com/2012/01/rio20-primer-llamamiento-04-12-2011-frances.pdf> ; Cúpula dos Povos : uma agenda alternativa à Rio+20, <http://cupuladospovos.org.br>.

²¹ http://climatjustice.files.wordpress.com/2012/01/venez_reinventer_le_monde_a_rio.pdf.

²² Jean-Marie Harribey, *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; *La démence sénile du capital*, Bègles, Le Passant ordinaire, 2002 et 2004 ; *Le développement a-t-il un avenir ? Pour une société solidaire et économe* (dir. pour Attac), Paris, Mille et une nuits, 2004 ; *Raconte-moi la crise*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2009.

entre les productions inutiles ou trop destructrices de l'environnement qu'il faudra réduire et celles qu'il faudra développer car utiles et moins destructrices.²³ Le raisonnement peut être étendu à l'échelle planétaire : les pays les plus riches qui ont une empreinte écologique insoutenable devront la réduire fortement alors que, dans les pays du Sud, la croissance économique est indispensable pour satisfaire les besoins de base de larges fractions des populations.

La question d'un développement humain de type qualitatif ne peut donc être évacuée. Il vaudrait mieux parler de décroissance des consommations de matières premières et d'énergie que de décroissance de la production globale pendant toute la phase de transition. De la même façon, la diminution de la productivité du travail, en faveur de laquelle plaident les partisans de la décroissance, aboutirait à une impasse. La diminution de la durée individuelle du travail fait évoluer différemment la productivité par tête et la productivité horaire. Si, dans certaines conditions, la diminution de la première peut être envisagée pour améliorer le contenu de la production en emplois, la diminution de la seconde paraît exclue – sauf dans le cas où cette productivité est obtenue au détriment de la santé des travailleurs – sous peine de régression absolue du bien-être.

3. Le rapport à la nature

Le débat sur le mode de développement rebondit à travers une nouvelle question concernant le rapport des humains à la nature. Puisque le capitalisme a bâti sa dynamique d'accumulation sans limites sur l'utilisation à outrance de la nature, au point de menacer les équilibres des écosystèmes et les conditions d'existence des organismes vivants, ne faut-il pas reconnaître des droits à la Nature, ou ériger celle-ci en nouveau sujet de droits ?

La question n'est plus seulement théorique puisque la nouvelle constitution de l'Équateur, adoptée par l'Assemblée constituante de Montecristi en 2008, sous la présidence de Rafael Correa, en affirme le principe lié à celui d'une alternative au développement qui se définirait comme le « bien-vivre » (*Buen Vivir*). La Nature-Pachamama a droit à ce que soient pleinement respectés son existence, ainsi que le maintien et la régénération de ses cycles vitaux, sa structure, ses fonctions et ses processus évolutifs²⁴. Cette expression traduit la prise en compte des savoirs traditionnels des peuples indigènes. Elle ouvre de nouvelles obligations pour les individus, les collectivités et l'État.²⁵

²³ Voir Attac (dir. J.-M. Harribey), *Le développement a-t-il un avenir ? Pour une société solidaire et économe*, Paris, Mille et une nuits, 2004, <http://www.france.attac.org/sites/default/files/attac-developpement.pdf>.

²⁴ L'article 71 indique (http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=178829) : « La naturaleza o Pacha Mama, donde se reproduce y realiza la vida, tiene derecho a que se respete integralmente su existencia y el mantenimiento y regeneración de sus ciclos vitales, estructura, funciones y procesos evolutivos.

Toda persona, comunidad, pueblo o nacionalidad podrá exigir a la autoridad pública el cumplimiento de los derechos de la naturaleza. Para aplicar e interpretar estos derechos se observarán los principios establecidos en la Constitución, en lo que proceda.

El Estado incentivará a las personas naturales y jurídicas, y a los colectivos, para que protejan la naturaleza, y promoverá el respeto a todos los elementos que forman un ecosistema. »

²⁵ L'article 277 : « Para la consecución del buen vivir, serán deberes generales del Estado:

1. Garantizar los derechos de las personas, las colectividades y la naturaleza.
2. Dirigir, planificar y regular el proceso de desarrollo.
3. Generar y ejecutar las políticas públicas, y controlar y sancionar su incumplimiento.
4. Producir bienes, crear y mantener infraestructura y proveer servicios públicos.
5. Impulsar el desarrollo de las actividades económicas mediante un orden jurídico e instituciones políticas que las promuevan, fomenten y defiendan mediante el cumplimiento de la Constitución y la ley.
6. Promover e impulsar la ciencia, la tecnología, las artes, los saberes ancestrales y en general las actividades de la iniciativa creativa comunitaria, asociativa, cooperativa y privada. »

La Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre Mère (CMPCC) propose quant à elle un projet de Déclaration universelle des droits de la Terre Mère qui seraient :

- « le droit au respect ;
- le droit à la régénération de sa biocapacité et à la bonne continuité de ses cycles et processus vitaux, libres de toute modification humaine ;
- le droit de maintenir leur identité et leur intégrité comme êtres distincts, autorégulés et intimement liés entre eux ;
- le droit à l'eau comme source de vie ;
- le droit à la pureté de l'air ;
- le droit à la pleine santé ;
- le droit à être libres de contamination, de pollution et de déchets toxiques ou radioactifs ;
- le droit de ne pas être génétiquement modifiés et transformés dans sa structure, ce qui menacerait leur intégrité et leur fonctionnement vital et sain ;
- le droit à une entière et prompte réparation suite aux violations, occasionnées par l'activité humaine, des droits reconnus dans cette Déclaration. »²⁶

Mais s'agit-il vraiment de la création de nouveaux droits ou d'une manière originale d'exprimer un nouvel impératif catégorique des êtres humains à l'égard de la nature qui peut être interprété comme un principe typiquement kantien ? Les neuf droits énoncés ci-dessus sont à la fois des expressions de droits pour les humains et de droits que les humains expriment au nom de la sauvegarde de la nature. À ce compte-là, la nature devrait donc être l'objet de devoirs et non pas être un sujet de droits : ce n'est que parce que les humains se feraient un devoir de respecter la nature qu'ils auraient le droit d'en faire un usage raisonnable. Autrement dit, l'idée que la vie, humaine comme non humaine, est une valeur en soi n'est jamais exprimée par la nature mais l'est par l'humanité qui *se fixe à elle-même* un « mandat écologique »²⁷ selon l'expression d'Eduardo Gudynas. Si, comme le propose Bruno Latour²⁸, on installait un « parlement des choses » pour représenter les choses et les êtres non humains (plantes, animaux, écosystèmes), qui siègeraient sinon des humains ?

On a donc bien affaire à une relation des humains entre eux nouée à propos de la nature. Ainsi, le refus de l'extractivisme se définit comme une obligation puissante mais qui est le produit d'un choix politique conscient, « rationnel » dit la constitution équatorienne, et pas du tout comme la mise au jour d'un droit sous-jacent, immanent, intrinsèque, propre au monde physique et biologique, fût-il vivant. Le concept de droit de la Nature disparaît donc au profit de celui d'obligation, de devoir. C'est d'ailleurs ce que reconnaît implicitement Gudynas : « En effet, les droits de la Nature, les droits à un environnement sain, ainsi que d'autres obligations présentées plus haut, ont une importance telle qu'ils formulent une obligation

L'article 278 : « Para la consecución del buen vivir, a las personas y a las colectividades, y sus diversas formas organizativas, les corresponde:

1. Participar en todas las fases y espacios de la gestión pública y de la planificación del desarrollo nacional y local, y en la ejecución y control del cumplimiento de los planes de desarrollo en todos sus niveles.
2. Producir, intercambiar y consumir bienes y servicios con responsabilidad social y ambiental. »

²⁶ CMPCC, « Les principales propositions de la Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre Mère », avril 2010, http://www.michelledemessine.fr/IMG/pdf/Propositions_CMPCC_FR.pdf.

²⁷ Eduardo Gudynas, « Développement, droits de la nature et bien vivre : l'expérience équatorienne », *Mouvements*, 2011/4, n° 68, p. 15-37, <http://www.mouvements.info/Developpement-droits-de-la-Nature.html> ; voir le débat que j'ai engagé avec lui : Jean-Marie Harribey, « La nature sujet de droit : une fiction, un mythe fondateur pour changer la réalité ? », *Mouvements*, janvier 2012, <http://mouvements.info/La-nature-sujet-de-droit-une.html>.

²⁸ Voir par exemple Bruno Latour, « Nouvelles règles de la méthode scientifique », *Revue Projet*, n° 268, décembre 2001, <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=1887>.

évidente pour l'État : la zone doit être préservée. » Et l'auteur conclut, très logiquement, qu'une compensation financière à une dégradation de la nature « n'est pas une mesure environnementale ». ²⁹ C'est évident puisque la nature n'a pas de valeur économique intrinsèque. Mais reconnaître cette évidence obligerait à s'écarter des conceptions de l'écologie profonde. Il n'est pas certain que la reconnaissance et l'intégration des savoirs indigènes ou traditionnels impliquent nécessairement une adhésion à cette forme de fondamentalisme écologique représentée par la *deep ecology*.

Finalement, il semblerait qu'une redéfinition radicale en termes de devoirs puisse être rapprochée de l'idée de co-évolution de l'homme et de la nature adoptée aujourd'hui par beaucoup de scientifiques, et qui n'est pas sans rappeler un thème de Marx, malheureusement resté trop longtemps à l'état d'intuition : « Physiquement l'homme ne vit que des produits naturels, quelle que soit leur forme : nourriture, chauffage, habillement, habitation, etc. Concrètement, l'universalité de l'homme apparaît précisément dans le fait que la nature entière constitue son prolongement non organique, dans la mesure où elle est son moyen de subsistance immédiat et la matière, l'objet et l'outil de son activité vitale. La nature, pour autant qu'elle ne soit pas elle-même le corps humain, est le corps non organique de l'homme. L'homme vit de la nature – ce qui signifie que la nature est son corps et qu'il doit maintenir des rapports constants avec elle pour ne pas mourir. Dire que la vie physique et intellectuelle de l'homme est liée à la nature ne signifie rien d'autre que la nature est liée à elle-même, car l'homme est une partie de la nature. » ³⁰ Aujourd'hui, John Bellamy Foster écrit : « Comme le note le biologiste et paléontologue Stephen Jay Gould, toutes les explications scientifiques de l'évolution du cerveau humain jusqu'à aujourd'hui ont pris la forme de la co-évolution gènes-culture, et "la meilleure défense de la co-évolution gènes-culture au XIX^e siècle a été menée par Friedrich Engels". L'analyse de Marx et d'Engels suggérait donc l'idée d'une co-évolution : il ne s'agissait pas de réduire la société à la nature ni la nature à la société, mais d'explorer leurs interactions. » ³¹

En tout cas, le débat reste ouvert, dans la mesure où le rapport des humains à la nature ne se noue pas hors de tout contexte social, hors de tous rapports sociaux. Et les sociétés d'Amérique du sud qui expérimentent des transformations politiques profondes restent encore peu ou prou intégrées et soumises à la logique du capital et de la propriété privée, contre laquelle se mènent beaucoup de luttes populaires. Cette question du rapport à la nature nous ramène donc à la crise du capitalisme et de son mode de développement et aux moyens de les dépasser.

²⁹ Les deux citations sont tirées d'Eduardo Gudynas, *op. cit.*

³⁰ Karl Marx, *Économie et philosophie, Manuscrits parisiens*, 1844, dans *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, vol. II, 1968, p. 62.

³¹ John Bellamy Foster, *Marx écologiste*, Paris, Éd. Amsterdam, 2011, p. 71-72.